

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Morgane PAQUIER, domiciliée à Lausanne, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant avec hébergement mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, avec hébergement, sis sur la parcelle N° 3179, folio 48, au lieu-dit "Chandonne"
Adresse	:	Les Cerniers, 1871 Les Giettes
Enseigne	:	"LE REFUGE DE CHINDONNE"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter, avec hébergement, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture	:	Lundi au dimanche : 10 h.00 à 22 h.00 Activité estivale de juin à octobre
Début de l'activité	:	Le 1 ^{er} juin 2019

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 3 juin 2019.

Monthey, le 3 mai 2019

L'Administration communale